

# Réunion du Conseil Municipal

## Du 22 novembre 2023 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux novembre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14 novembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Claude PORTAL, Mickaël COMBES, Pierre-Baptiste FABRE, Olivier GUILBOT, Laurent SALSON, Cécile MONTEIL

Absent : Gaëtan CHASSANY

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

### Ordre du jour

- Demande de financement au titre de la DETR et de la DSIL 2024
- Budget : décisions modificatives
- Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour les comptes 2023
- Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2023/2024 : autorisation de signature
- Convention pour l'exécution du service hivernal sur les routes communales
- Tarifs 2024
- Ratification de l'avis de la Conférence Intercommunale, en vue de l'attribution du marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d'eau potable - Accompagnement à la création d'un syndicat d'eau potable (par extension du SIVU des Vergnes).
- Désignation d'un référent déontologue
- Lotissement : permis d'aménager modificatif
- Échange de terrains avec les consorts GASTAL
- Motion sur la présence indispensable de médecins scolaires sur l'arrondissement de Saint-Flour.
- Projets 2024
- Questions diverses

### ➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

*Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 18 juillet 2023.*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Demande de financement au titre de la DETR et de la DSIL 2024**

Le Maire fait savoir que les dossiers de demande de subvention DETR et DSIL 2024 doivent être déposés avant le 1<sup>er</sup> décembre 2023

Il propose au conseil de déposer les dossiers suivants :

- Aménagement de deux logements dans la maison de Bezenchat pour un montant estimé à 397 723.35 € H.T. + 45 740 € de maîtrise d'œuvre (DETR et DSIL)
- Réfection AEP village du Peuch pour un coût estimé à 21 500.90 € H.T. (DETR)
- Diagnostic des systèmes d'assainissement collectifs pour un montant estimé à 57 385 € H.T. + 2084.00 € H.T. pour la maîtrise d'œuvre. (DETR)

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur les 3 projets, d'en fixer la priorisation, et de l'autoriser à solliciter des subventions pour ces travaux.

*Le conseil valide ces trois projets et autorise le maire à solliciter de la DETR pour ces travaux dans l'ordre de priorité suivant :*

- 1) aménagement de deux logements maison de Bezenchat*
- 2) Réfection AEP village du Peuch*
- 3) Diagnostic des systèmes d'assainissement collectifs.*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Budget : décision modificative**

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts sur le budget principal de l'exercice 2023, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6216	Personnel affecté par GFP rattachement (Agents St-Flour Co)	1100.00	
64111	Rémunération principale titulaires	50.00	
64131	Rémunérations non titulaires	160.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70.00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	25.00	
65311	Indemnités de fonction élus	130.00	
65313	Cotisations de retraite élus	5.00	
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP (Ecole Chaudes-Aigues)	1900.00	
657348	Subv. fonct. autres communes (Ecole Fournels)	280.00	
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts (Ligne de trésorerie)	400.00	
73928	Autres prélèv. pour revers. de fiscalité	-715.00	
657358	Subv. fonct. autres groupements (PNR pour signalétique)	665.00	
7022	Coupes de bois		3435.00
70311	Concessions cimetières		635.00
<b>TOTAL :</b>		<b>4070.00</b>	<b>4070.00</b>

*Le conseil municipal, approuve la décision modificative ci-dessus.*

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour les comptes 2023**

Le maire fait savoir que la commune s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU pour les comptes 2023.

Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation du compte financier unique concerne à la fois le budget principal de la commune ainsi que ses budgets annexes.

Il informe le conseil que la mise en œuvre de l'expérimentation du CFU requiert la signature d'une convention avec l'État qui a pour objet de préciser les conditions de mise en place du CFU et lui demande l'autorisation de la signer.

*Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention entre la commune et l'État, ainsi que tout document afférent à ce dossier.*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2023/2024 : autorisation de signature.**

Le maire rappelle au conseil de l'obligation des communes à participer aux frais de fonctionnement des écoles dans lesquelles sont scolarisés des enfants de la commune.

La commune de Chaudes-Aigues propose que cette participation pour l'année scolaire 2023/2024 soit de 910 € par enfant.

Il demande au conseil de se prononcer sur cette participation et de l'autoriser le cas échéant à signer la convention à intervenir à la mairie de Chaudes-Aigues.

*Le conseil municipal accepte de verser à la mairie de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2023/2024, la somme de 910 € par élève et autorise le maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Chaudes-Aigues.*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

### ➤ Convention pour l'exécution du service hivernal sur les routes communales

Le maire informe le conseil que la convention signée avec M. RASTOUL pour l'exécution du service hivernal sur les routes communales est caduque.

Afin d'assurer la continuité du service de déneigement, une nouvelle convention est présentée, fixant les modalités techniques et financières inhérentes à chaque partie.

La convention sera conclue pour la saison hivernale 2023-2024 et sera tacitement reconduite chaque année pour une durée maximale de 3 ans.

Il informe également le conseil que M. Thierry RASTOUL sollicite une augmentation du tarif horaire de déneigement afin d'arriver à 100 € TTC de l'heure.

Il demande donc au conseil de valider le projet de convention proposé et de délibérer sur le montant horaire de déneigement.

*Le conseil municipal :*

- *Accepte les termes de la nouvelle convention et autorise le maire à la signer.*
- *Fixe le tarif horaire de déneigement à 100 € TTC.*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

### ➤ Tarifs 2024

Le maire propose au conseil de faire le point des différents tarifs appliqués aux contribuables (Redevance eau, Redevance assainissement, tarifs du camping, location salle et vente de concessions au cimetière) et de les modifier si nécessaire.

*Le conseil décide de modifier les tarifs suivants :*

- Redevance eau
  - *Location compteur 55 €*
  - *1<sup>ère</sup> tranche 0.90 € le m<sup>3</sup>*
- Camping
  - *2.20 € par jour par véhicule*
  - *130.00 € pour location au mois*
- Concessions au cimetière
  - *30 € le m<sup>2</sup> pour les concessions trentenaires*
  - *Les concessions perpétuelles ne seront plus délivrées.*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Ratification de l'avis de la Conférence Intercommunale, en vue de l'attribution du marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d'eau potable - Accompagnement à la création d'un syndicat d'eau potable (par extension du SIVU des Vergnes).**

Le maire rappelle que suite à la création de l'Entente Intercommunale Caldaguès-Aubrac, une consultation de bureaux d'études spécialisés a été engagée en Aout-Septembre 2023 pour un marché d'Étude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d'eau potable & Accompagnement à la création d'un syndicat d'eau potable (par extension du SIVU des Vergnes).

Après analyse des offres par Cantal Ingénierie & Territoire, il est proposé de retenir l'offre du groupement MAZARS pour un montant de prestation de 62 425 € HT.

Après avis favorable de chaque commission spéciale (représentant chaque collectivité membre de l'Entente Intercommunale Caldaguès-Aubrac) le maire propose au conseil de ratifier par la présente délibération l'avis de la Conférence Intercommunale, en vue de l'attribution du marché au groupement MAZARS.

*Le conseil municipal décide de ratifier par la présente délibération l'avis de la Conférence Intercommunale.*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Désignation d'un référent déontologue**

Le législateur a récemment prévu que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local (art. L1111-1-1 CGCT).

Le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 prévoit que les communes et groupements de communes désignent, par délibération avant le 1er juin 2023, le ou les référents déontologues qui pourront être consultés par les élus de leur collectivité.

En ce sens, l'AMF 15 propose de désigner l'une des quatre personnes qu'elle a sollicitées et qui ont acceptées de remplir cette fonction pour les communes et intercommunalités du Cantal :

- M. René PAGIS, gendarme et magistrat retraité.
- Mme Chloé MAISONNEUVE, Avocat
- M. Serge TEILLOT, Avocat honoraire.
- M. Claude DEVEZ

Le maire sollicite le conseil pour désigner une de ces quatre personnes pour accomplir cette mission auprès des élus de Fridefont.

*Le conseil désigne Mme Chloé Maisonneuve pour accomplir cette mission.*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Lotissement : permis d'aménager modificatif**

Le maire présente le projet de modification n° 2 du permis d'aménager du lotissement communal des Bruyères qui concerne l'extension des surfaces constructibles

Il sollicite du conseil l'autorisation de déposer une demande de modificatif au permis d'aménager.

*Le conseil municipal autorise le maire à signer et déposer, au nom et pour le compte de la commune de Fridefont une demande de permis modificatif au permis d'aménager du lotissement communal "Les Bruyères".*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Échange de terrains avec les consorts GASTAL**

Le maire rappelle :

- qu'il avait été proposé à l'indivision GASTAL d'échanger une partie de leur parcelle A322 et A312 afin d'avoir un accès à la parcelle communale A313, contre les parcelles C228 et C229 appartenant en partie à la commune (Bien Non Délimité),
- que l'indivision accepte ces échanges.

Dans ces conditions, conformément au document d'arpentage établi par le géomètre, l'indivision GASTAL rétrocéderait à la commune 342 m<sup>2</sup> de la parcelle A322 et 129 m<sup>2</sup> de la parcelle A312, en contrepartie la commune rétrocéderait à l'indivision GASTAL les parties de parcelles C228 (850 m<sup>2</sup>) et C229 (9027 m<sup>2</sup>) lui appartenant et classées en biens non délimités (BND).

Le maire précise que ces échanges se feront sans soulte, les frais de géomètre étant à la charge de la commune et les frais d'acte notarié partagés entre les deux parties.

Il propose au conseil de valider ces échanges et de l'autoriser à signer l'acte à intervenir.

*Le conseil municipal valide les échanges proposés et autorise le maire à signer l'acte correspondant.*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Motion sur la présence indispensable de médecins scolaires sur l'arrondissement de Saint-Flour.**

Le maire donne lecture de la motion sur la présence indispensable de médecins scolaires sur

l'arrondissement de Saint-Flour proposé par Saint-Flour Communauté et demande au conseil s'il est d'accord pour l'adopter.

*Le conseil décide d'adopter cette motion.*

*(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

### ➤ **Projets 2024**

Le maire sollicite le conseil afin de savoir quels projets il souhaite réaliser en 2024.

*Le conseil décide de programmer les opérations ci-dessous :*

- *Remplacement du chauffe-eau logement de la mairie*
- *Remplacement des radiateurs de la maison de la Mourache*
- *Achat terrain CHASSANY-BERTICAT à Bezenchat, derrière la maison GASTAL*
- *Achat de terrains BIGOT et PELLEGRY*
- *Réalisation de flyers sur le patrimoine contenu dans l'église.*

### ➤ **Questions diverses**

- Le maire fait savoir que le juge de tutelle a accepté la proposition de la commune pour l'achat du terrain Mazel.
- Rénovation d'une croix de l'église par M. Émile GASTAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,  
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,

Pierre-Baptiste FABRE,

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY,  
(Absent)

Cécile MONTEIL